

AIRBAG SECURISE NOTE

Émetteur : HSBC Bank plc, London (Site internet du prospectus de l'Émetteur: <http://www.hsbc.com/investor-relations/fixed-income-securities/issuance-programmes>)

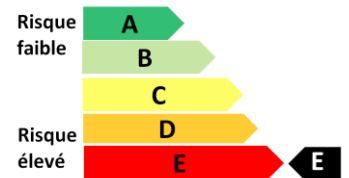
TITRE DE CREANCE PRESENTANT UN RISQUE DE PERTE TOTALE EN CAPITAL, EN COURS DE VIE ET A L'ECHEANCE



Avis aux investisseurs clients de Societe Generale Private Banking NV (Belgique) :

Ce produit structuré est considéré comme particulièrement complexe pour les investisseurs de détail, comme défini par le moratoire de la FSMA sur la commercialisation de produits structurés particulièrement complexes. Le présent document n'est adressé qu'aux clients qui disposent auprès de SG Private Banking Belgique d'un patrimoine mobilier d'un montant supérieur à 500.000 EUR et qui permet un investissement dans des produits structurés avec la partie du patrimoine mobilier auprès de SG Private Banking Belgique qui excède 500.000 EUR. (Explications détaillées page 10)

Label de risque



x Sortir avant l'échéance peut engendrer des pertes.

Pour plus d'informations sur ce label officiel, consultez wikifin.be

Avis à tous les investisseurs : Le produit est réservé uniquement à des investisseurs avertis et compétents pour ce type de produit répondant à leurs objectifs en matière d'investissement et à leur profil d'investisseur, suffisamment expérimentés, ayant la capacité de pouvoir évaluer et parfaitement comprendre les caractéristiques, les avantages et les risques du produit, acceptant de supporter les risques du produit, ayant la capacité financière de supporter la perte de leur capital investi, et qui n'exigent pas une liquidité immédiate de leur placement. La souscription d'un produit structuré requiert de répondre à ces exigences.

Avis pour la Suisse : Le produit est considéré en Suisse comme un produit structuré, il n'est pas un placement collectif de capitaux au sens de la Loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et il n'est soumis ni à l'autorisation, ni à la surveillance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Les investisseurs supportent de surcroît un risque d'Émetteur.

NIVEAU DE RISQUE DU PRODUIT : 4 (Voir explications page 8 sur l'échelle de notation Société Générale Private Banking)

Niveau de risque	0 - Très Faible	1 - Faible	2 - Moyen	3 - Elevé	4 - Très Elevé
Perte	95% de probabilité que le produit ne soit pas déprécié dans 1 an	95% de probabilité que le produit perde moins de 5% de sa valeur dans 1 an	95% de probabilité que le produit perde moins de 15% de sa valeur dans 1 an	95% de probabilité que le produit perde moins de 30% de sa valeur dans 1 an	Au moins 5% de probabilité que le produit perde plus de 30% de sa valeur dans 1 an

INVESTISSEUR CIBLE :

Client avec un appétit pour des investissements à hauts risques et recherchant des rendements élevés avec la capacité de supporter une perte en capital.

RESUME DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES (Caractéristiques principales détaillées figurant pages 4 à 7)

Maturité	6 ans L'investisseur reconnaît pouvoir conserver ce produit sur toute la durée de vie du produit. En cas de rachat avant maturité, le montant remboursé peut être inférieur au montant souscrit en fonction des paramètres de marché au moment du rachat.
Devise	USD
Sous-jacent	MSCI AC Asia Ex Japan Index (MXASJ Index)
Participation	100% de la hausse du Sous-jacent à la Date de Constatation Finale
Capital : Protégé	Risque de perte partielle voire totale du capital investi dans le cas d'une baisse de plus de 36% du Sous-jacent à la Date de Constatation Finale. (Mécanisme de Put Leveraged) Le capital investi n'est pas garanti par l'Émetteur pendant la durée de vie du produit et à la Date de Maturité. Le capital investi est protégé en fonction de l'évolution du cours du Sous-jacent à la Date de Constatation Finale du produit.
Émetteur / Garant de l'Émetteur	HSBC Bank plc, London - Moody's Aa3 / Standard & Poor's AA-. L'émetteur et le Garant appartiennent au même groupe. L'investisseur supporte le risque de crédit de l'Émetteur et/ou du Garant le cas échéant.

AIRBAG SECURISE NOTE DESCRIPTION DU PRODUIT

Le Sous-jacent est l'indice MSCI AC Asia Ex Japan Index (MXASJ Index).

SCENARIO ANTICIPE PAR L'INVESTISSEUR

Hausse du Sous-jacent.

AVANTAGES ET INCONVENIENTS*

AVANTAGES

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'Airbag Sécurisé Note permet à l'investisseur de bénéficier de 100% de la hausse du Sous-jacent à la Date de Constatation Finale. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le potentiel de gain à la Date de Maturité est illimité. |
|--|--|

INCONVENIENTS

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le capital n'est pas garanti. Dans le cas d'une baisse de plus de 36% du Sous-jacent à la Date de Constatation Finale, une perte du capital investi peut être subie par l'investisseur et le produit ne peut en aucun cas être considéré comme un produit à capital garanti. Dans ce cas-là, le mécanisme de Put Leveraged permet de limiter la perte en capital. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ En cas de sortie du placement avant la Date de Maturité, le produit présente un risque de perte en capital non mesurable à la Date de Lancement. |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'investisseur supporte le risque crédit de l'Émetteur et/ou du Garant de l'Émetteur. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'investisseur ne perçoit pas les dividendes du Sous-jacent. |

**L'investisseur a été invité à se reporter aux facteurs de risques attachés au produit mentionnés dans le prospectus (le cas échéant).*

MECANISMES

(Chaque mécanisme est soumis au risque crédit de l'Émetteur et/ou du Garant de l'Émetteur)

Si le cours de clôture du Sous-jacent est supérieur ou égal à 100% du Prix d'Exercice à la Date de Constatation Finale, l'investisseur reçoit 100% du nominal investi et 100% de la hausse du Sous-jacent à la Date de Maturité.

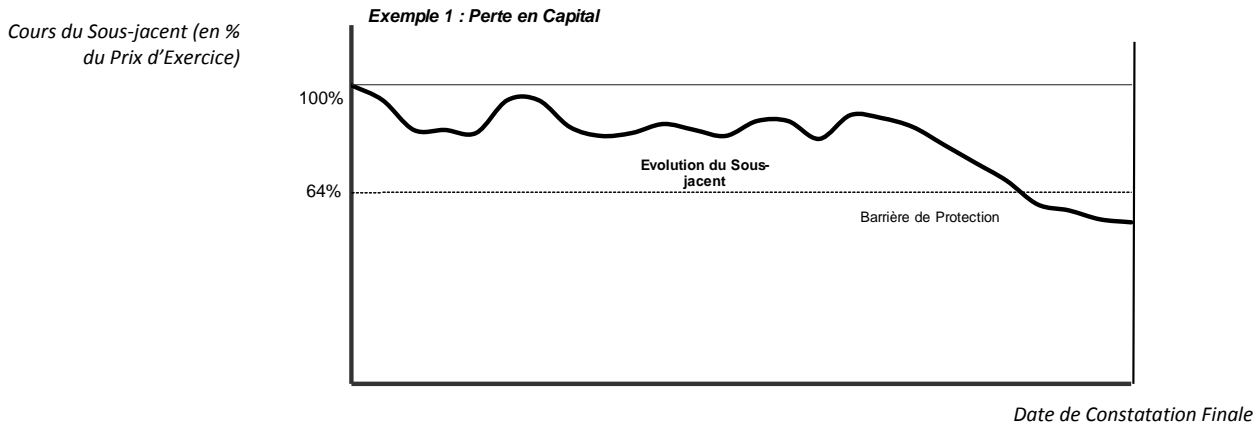
A la Date de Constatation Finale, l'investisseur bénéficie d'une protection en capital (jusqu'à une baisse de 36% du Sous-jacent). Sinon, l'investisseur subit les conséquences de la baisse du Sous-jacent calculée depuis la Barrière de Protection (Mécanisme de Put Leveraged) (livraison en numéraire) : scénario de perte en capital.

AIRBAG SECURISE NOTE

PERSPECTIVES DE GAINS ET DE PERTES - Exemples

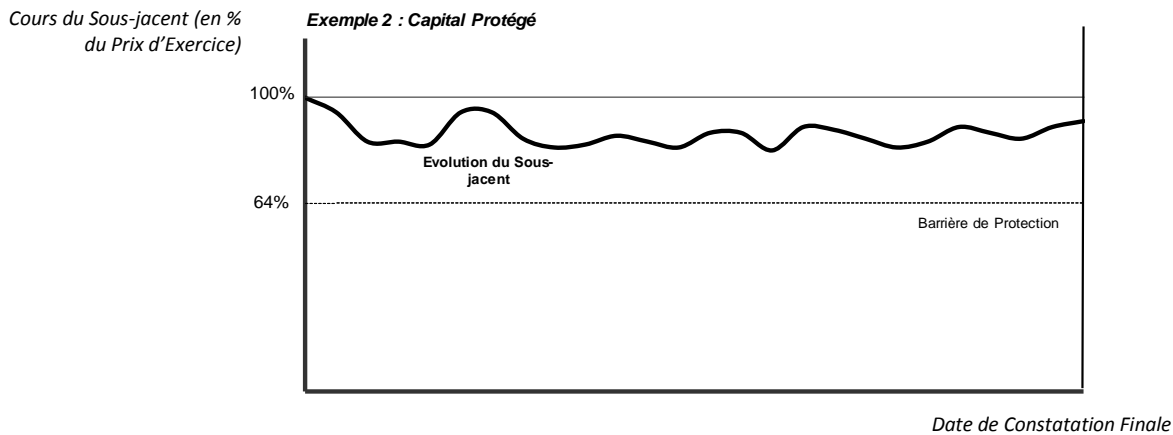
Exemple 1 : Scénario Défavorable (A la Date de Maturité, perte partielle ou totale du capital investi*)

- Le Sous-jacent clôture strictement en-dessous de la Barrière de Protection (64% du Prix d'Exercice; seuil de perte en capital) à la Date de Constatation Finale, l'investisseur reçoit le nominal initial minoré de la baisse du Sous-jacent observée à la Date de Constatation Finale, calculée à partir de la Barrière de Protection, payé à la Date de Maturité.



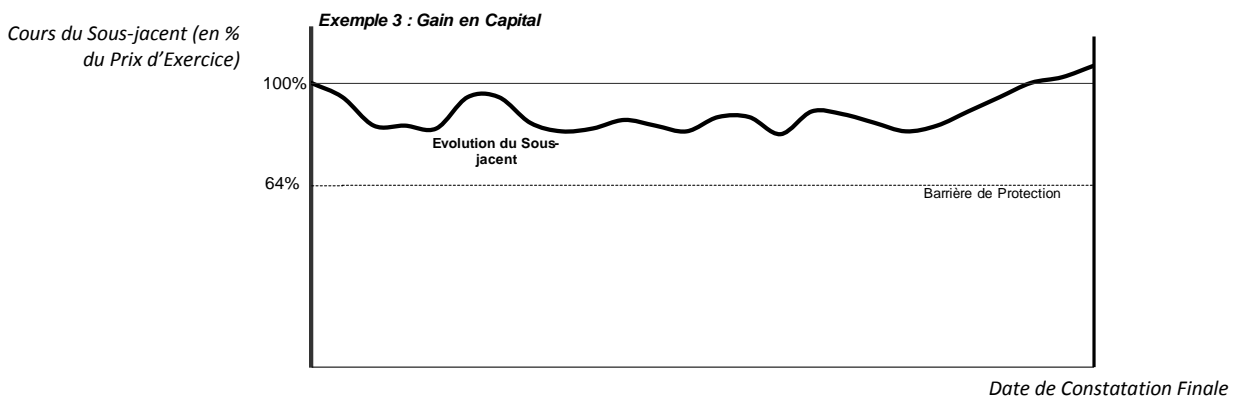
Exemple 2 : Scénario Médian (A la Date de Maturité, remboursement du capital investi*)

- Le Sous-jacent clôture en dessous de 100% du Prix d'Exercice et clôture au-dessus de la Barrière de Protection (64% du Prix d'Exercice ; seuil de perte en capital) à la Date de Constatation Finale, l'investisseur reçoit son nominal initial à la Date de Maturité.



Exemple 3 : Scénario Favorable (A la Date de Maturité, gain en capital*)

- Le Sous-jacent clôture au-dessus de 100% du Prix d'Exercice à la Date de Constatation Finale, l'investisseur reçoit 100% de la hausse du Sous-jacent plus son nominal initial à la Date de Maturité.



Exemples fournis à titre d'illustration, ne constituant pas une garantie des performances du produit

*Hors fiscalité applicable.

Les notions de « capital » et « capital investi » utilisées dans ce document désignent la valeur d'une Coupure à la Date de Lancement.

AIRBAG SECURISE NOTE

PRODUIT STRUCTURÉ

Un produit structuré est un outil d'investissement élaboré à partir de plusieurs instruments financiers. Il conjugue un ou plusieurs actifs financiers tels que les actions, devises, taux d'intérêt, (...) et peut être associé à une composante plus sophistiquée de type optionnelle.

PRODUIT STRUCTURÉ À CAPITAL PROTÉGÉ - L'investisseur supporte le risque crédit de l'Émetteur et/ou du Garant de l'Émetteur.

Le produit présente un risque de perte du capital investi tant en cours de vie qu'à maturité.

A la Date de Maturité, un produit structuré à capital protégé garantit le remboursement de l'intégralité du capital investi (minoré des frais applicables au cadre de l'investissement, et hors fiscalité applicable) uniquement si le Sous-jacent clôture à ou au dessus d'un certain niveau défini (« Barrière de Protection »).

Le principal risque associé à ce type de produit est un risque de perte en capital, lié aux fluctuations à la hausse ou à la baisse des marchés de capitaux. Il y a un risque de perte en capital partielle ou totale selon le niveau de la protection. Le capital n'est pas garanti en cas de sortie anticipée avant maturité.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Émetteur	HSBC Bank plc, London ayant son siège à 8 Canada Square, London E14 5HQ – Royaume Uni. Soumis à la surveillance de la Financial Conduct Authority "FCA". Rating de l'Émetteur : Moody's Aa3 / Standard & Poor's AA-. Tribunal compétent : Tribunaux anglais					
Garant de l'Émetteur	Non Applicable* * Notation en vigueur au jour de l'édition de ce document. La Notation du Garant ne doit pas être considérée comme une indication de la future notation du Garant, celle-ci étant sujette à des fluctuations durant la vie du produit. En cas de lancement avec un Émetteur qui n'est pas SG Issuer : La notation de l'Émetteur, et/ou du Garant de l'Émetteur le cas échéant à la Date de Lancement est égale ou supérieure à la notation de la Société Générale selon au moins l'une des principales agences de notation (Standard & Poor's ou Moody's). Elle ne doit pas être considérée comme une indication de la future notation de l'Émetteur, et/ou du Garant le cas échéant, celle-ci étant sujette à des fluctuations durant la vie du produit.					
Nature Juridique	Titre de Créance (Titres) (Dette Senior)					
Devise	USD					
Nominal	USD 1 000 000 soit 1 000 Titres					
Coupure	USD 1 000 soit 1 Titre					
Montant Minimum de Transaction	USD 1 000 soit 1 Titre					
Date de Lancement	01 juin 2015					
Date de Constatation Initiale	23 juin 2015					
Date de Paiement	30 juin 2015					
Date de Constatation Finale	23 juin 2021					
Date de Maturité	30 juin 2021 <i>Il est nécessaire pour l'investisseur de pouvoir conserver ce produit sur la durée maximale possible.</i>					
Prix d'Émission	100% de la Coupure					
Sous-jacent						
Indice	Devise de Cotation	Code ISIN	Sponsor de l'indice	Ticker Bloomberg	Prix d'Exercice	Barrière de Protection
MSCI AC Asia Ex Japan index	USD	Non applicable	Non applicable	MXASJ Index	A déterminer	A déterminer
Place de Cotation du Sous-jacent	Chaque place de cotation sur laquelle les titres composant l'indice sont échangés.					
Prix d'Exercice	Cours de clôture du Sous-jacent à la Date de Constatation Initiale					
Barrière de Protection	64% du Prix d'Exercice (type Européenne, observation in fine)					
Participation	100% de la hausse du Sous-jacent					
Remboursement à la Date de Maturité	<ul style="list-style-type: none"> Si, à la Date de Constatation Finale, le cours de clôture du Sous-jacent est supérieur ou égal à 100% du Prix d'Exercice, alors le remboursement sera égal à : Coupure x [100%+Participation x (Sous-jacent Final / Prix d'Exercice - 1)] Payé à la Date de Maturité (Livraison en numéraire) Si, à la Date de Constatation Finale, le cours de clôture du Sous-jacent est strictement inférieur à 100% du 					

	<p>Prix d'Exercice mais supérieur ou égal à 64% du Prix d'Exercice (Barrière de Protection), alors le remboursement sera égal à :</p> <p style="text-align: center;">Coupure x 100%</p> <p style="text-align: center;">Payé à la Date de Maturité (Livraison en numéraire)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si, à la Date de Constatation Finale, le cours de clôture du Sous-jacent est strictement inférieur à 64% du Prix d'Exercice (Barrière de Protection), alors le remboursement sera égal à : <p style="text-align: center;">Coupure x (Sous-jacent Final / Barrière de Protection)</p> <p style="text-align: center;">Payé à la Date de Maturité (Livraison en numéraire)</p> <p><i>Où le Sous-jacent Final est le cours de clôture du Sous-jacent à la Date de Constatation Finale.</i></p> <p>Le capital n'est pas garanti, l'investisseur reçoit son nominal minoré de la baisse du Sous-jacent.</p> <p><i>Livraison : L'investisseur est remboursé en numéraire.</i></p>
Agent de Calcul	HSBC France
Agent de Paiement	HSBC Bank plc - 8 Canada Square, London E14 5HQ – Royaume Uni
Place de cotation	NON
Liquidité en cours de vie du produit	<p>Sous condition de taille disponible et de conditions normales de marché, une liquidité pendant la durée de vie du produit sera assurée quotidiennement par l'Émetteur avec une fourchette maximale de cotation de 1,00%.</p> <p>Si la taille de transaction souhaitée est trop importante au vu de la liquidité du Sous-jacent ou que la volatilité est trop élevée, alors l'Agent de Calcul se réserve le droit d'élargir, de façon discrétionnaire, la fourchette de cotation.</p> <p>Le Prix Achat/Vente du produit comprend les intérêts cumulés qui sont susceptibles d'être reçus par l'investisseur. En situation de défaut probable ou avéré de l'Émetteur et/ou du Garant, la liquidité pendant la durée de vie du produit telle que décrite ci-dessus pourra être suspendue.</p>
Convention de Jours Ouvrés pour les Paiements	« Suivant Modifié », selon les termes ISDA
Jours Ouvrés pour les Paiements	« Target2, Londres, New York », selon les termes ISDA
Loi Applicable	Loi Anglaise
Restrictions de Commercialisation	<p>Le présent document ne constitue pas une offre de vente des Titres de Créance aux Etats-Unis d'Amérique. Les Titres de Créance ne peuvent être ni offerts ni cédés aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au « US Securities Act » de 1933 tel que modifié. Sauf certaines exceptions, les Titres de Créance ne peuvent pas être offerts, vendus ou livrés à des personnes américaines "U.S. person".</p> <p>Pour une information détaillée sur les restrictions d'offre et de vente applicables aux Titres de Créance, l'investisseur a été prié, avant toute décision d'investissement, de se référer à la documentation d'émission des Titres de Créance. Toute personne se trouvant en possession du présent document a pris connaissance de ces restrictions et s'y conforme avant toute décision d'investissement.</p> <p><i>Les restrictions ci-dessus mentionnées ne constituent pas une indication définitive des juridictions où le produit ou son Sous-jacent peuvent être commercialisés, des restrictions additionnelles pouvant exister dans d'autres juridictions.</i></p>
Code ISIN du produit	XS1243254478
Publication de la valorisation	NON
Double valorisation	NON
Condition de Commercialisation	Le contenu de ce document n'a été soumis, visé, approuvé par aucun régulateur. Il a été recommandé de prendre connaissance, avant toute décision d'investissement, de l'intégralité de ce document et du prospectus (le cas échéant) et, en cas d'interrogation, de consulter un conseil externe. Ce document est établi par Société Générale SA.
Rémunérations de l'entité Société Générale Private Banking en qualité de commercialisateur	<p>L'entité Société Générale Private Banking dont l'investisseur est client perçoit une rémunération maximum de 1,00% par an du montant nominal des Titres effectivement placés (calculée sur la base de la durée de vie initiale totale des Titres même en cas de remboursement ou de sortie avant la Date d'Echéance). Cette rémunération est incluse dans le Prix à l'achat*.</p> <p>*L'investisseur peut solliciter toute information complémentaire auprès de son entité Société Générale Private Banking.</p>

Droit d'Entrée	Néant
Droit de Sortie	Néant
Règlement/Livraison	Euroclear (N°93205)
Cadres d'investissement envisageables pour la France	<p>Comptes titres</p> <p>Contrats d'assurance-vie et de capitalisation</p> <p>En cas d'investissement via un contrat d'assurance vie et/ou de capitalisation, le produit représentera une ou plusieurs unités de compte du contrat. La compagnie d'assurance s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur qu'elle ne garantit pas. La valeur du produit prise en compte pour la conversion en unités de compte est la valeur d'émission des titres. En cas du dénouement du contrat par décès de l'assuré, ou de sortie du support (rachat ou arbitrage) avant la date de maturité du produit, la valorisation dépendra des paramètres du marché. La valorisation pourra être très différente (inférieure ou supérieure) à celle résultant de l'application à l'échéance de la formule prévue, et pourrait occasionner une perte en capital non mesurable a priori.</p> <p>Le présent document décrit les caractéristiques du produit et ne prend pas en compte les spécificités du contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation dans le cadre desquels le produit peut être souscrit. Pour plus de précisions, l'investisseur doit se reporter aux documents contractuels de son contrat d'assurance vie ou de capitalisation.</p>
Taxes	<p>L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que tout paiement relatif aux titres de créances sera soumis aux lois et réglementations fiscales ainsi qu'aux autres lois et règlements applicables, comme décrit dans le prospectus d'émission des titres de créances de l'Émetteur.</p> <p>La Banque, que ce soit en sa qualité de banque ou de commercialisateur des titres de créance, n'est redevable d'aucune taxe, existante ou à naître, du fait de l'acquisition, la propriété ou le transfert par un investisseur de tout titre de créance, ou du fait d'un paiement ou d'un remboursement sur tout titre de créance.</p> <p>L'investisseur supportera notamment toutes taxes sur les transactions financières qui peuvent être applicables aux titres de créance et/ou leur Sous-jacent (telle que la taxe sur les transactions financières française, italienne ou portugaise), en particulier en cas de livraison physique d'un Sous-jacent auquel la taxe est applicable, payée par la Banque (ou tout autre intermédiaire financier) et en dernier lieu, par l'investisseur.</p> <p>L'investisseur devra, et s'engage à, rembourser immédiatement à la Banque (i) toute taxe que la Banque est tenue de payer, déduire ou retenir, et/ou (ii) tout montant déduit ou retenu par l'Émetteur ou tout intermédiaire (ou payé par la Banque à ces derniers) aux fins de payer une taxe relative aux titres de créances.</p> <p>Des particularités locales peuvent, le cas échéant, être précisées au sein des avertissements spécifiques par juridiction au terme de ce document.</p>

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES DESTINEES AUX INVESTISSEURS SUISSES

Valeur du bond floor à l'émission	Information renseignée à la demande de l'investisseur.
Code Telekurs	Information renseignée à la demande de l'investisseur.
Catégorie ASPS	Information renseignée à la demande de l'investisseur.
Informations complémentaires relatives au traitement fiscal du produit	Information renseignée à la demande de l'investisseur.

FACTEURS DE RISQUES

L'investisseur reconnaît être informé qu'un produit structuré est un outil d'investissement élaboré à partir de plusieurs instruments financiers. Il conjugue un ou plusieurs actifs financiers tels que les actions, devises, taux d'intérêt, crédit default swaps, matières premières (...) et peut être associé à une composante plus sophistiquée de type optionnelle.

Le produit ne constitue en aucun cas un produit à capital garanti. En cas d'évolution défavorable du Sous-jacent, l'investisseur peut subir en totalité la baisse du Sous-jacent. La valorisation pendant la durée de vie du produit peut être inférieure au prix d'émission. Le produit, en raison de sa nature, est caractérisé par un degré de risque élevé qui peut être dû, entre autres, aux fluctuations du Sous-jacent, la volatilité, aux taux d'intérêt et à l'éventuel risque de liquidité du produit, certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide.

Il est précisé en outre que l'entité garantissant ce produit structuré et/ou son Garant le cas échéant ont une notation et un risque de crédit qui peuvent changer au cours du temps, impactant ainsi la valorisation du produit. Le remboursement de ce produit structuré est sujet à l'absence d'événement de crédit ou de défaut de la part de l'entité garantissant le produit structuré et/ou de son Garant le cas échéant pendant sa durée de vie.

Ces Termes et Conditions n'identifient pas l'ensemble des risques (directs ou indirects) du produit. L'investisseur a été invité à se reporter, avant

toute décision d'investissement, à la partie "Facteurs de Risques" du prospectus (le cas échéant), disponible sur le site internet de l'Émetteur.

Risque de perte du capital investi	L'investisseur est exposé à une éventuelle perte de la totalité de son capital initial investi à maturité, et en cours de vie en cas de rachat avant maturité.
Risque de crédit	L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de signature de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur la valorisation du produit).
Risque de marché	La valorisation du produit en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'évolution du Sous-jacent et connaître de fortes fluctuations, en raison de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du cours et de la volatilité du Sous-jacent, des taux d'intérêts et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant. Elle peut être inférieure au prix d'émission.
Risque de liquidité	Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide.
Risque de volatilité	Ces titres sont des instruments volatiles. La valeur d'un instrument volatile est susceptible d'augmenter ou de diminuer de manière plus importante qu'un instrument non volatile.
Effet de levier	Ces titres peuvent inclure un effet de levier. L'effet de levier peut être présent dans des produits dérivés d'instruments financiers complexes. Si un placement comprend un effet de levier, l'exposition effective à l'évolution du prix du Sous-Jacent augmente. L'effet de levier peut exposer l'investisseur à des pertes supérieures dans le cas où la valeur du Sous-jacent chute.
Événements exceptionnels affectant le produit et ou le(s) Sous-jacent(s) : ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée	<p>Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires de perturbation de marché pouvant affecter l'instrument ou les instruments Sous-jacents du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.</p> <p>Ces termes et conditions n'identifient pas l'ensemble des risques (directs ou indirects) ou toute autre considération potentiellement déterminante à la conclusion de la transaction. Ce produit est émis dans le cadre d'un programme de l'Émetteur tel qu'il est décrit dans le prospectus de base. Les investisseurs déclarent avoir pris connaissance, avant toute décision d'investissement, de l'information contenue dans la documentation détaillée (prospectus de base, conditions définitives ou supplément d'information ou tout autre document juridique émis par l'Émetteur pour ce(s) produit(s)). Cette documentation peut être consultée sur le site de l'Émetteur, et comprend notamment mais non exclusivement les risques liés au produit et les ajustements le cas échéant.</p>
Maturité Longue	Pour les produits de maturité supérieure à cinq ans, l'investisseur reconnaît être conscient des risques impliqués par une maturité longue et notamment l'impact que plusieurs paramètres de marchés, comme le risque de crédit, de change, les taux d'intérêt, les dividendes ou la volatilité peuvent avoir, en fonction des structures, sur la valorisation du produit. Si le produit est utilisé en tant que collatéral pour un prêt ou dans le cadre d'une opération avec levier, l'investisseur doit être conscient que la probabilité d'avoir des appels de marge sera beaucoup plus élevée.

AVERTISSEMENTS

Société Générale Private Banking est la ligne métier de Société Générale S.A. opérant à travers des départements ou entités juridiques distinctes (succursales ou filiales) localisés entre autres sur les territoires mentionnés en fin de document, agissant sous la marque « Société Générale Private Banking », et remettant le présent document.

Objet des Termes et Conditions

Le présent document de souscription est confidentiel, destiné exclusivement à la personne à laquelle il est remis, et ne peut ni être communiqué ni porté à la connaissance de tiers (à l'exception des conseils externes et à condition qu'ils en respectent eux-mêmes la confidentialité), ni reproduit totalement ou partiellement, sans accord préalable et écrit de l'entité de la ligne métier Société Générale Private Banking dont l'investisseur est client.

Le contenu de ce document n'est pas destiné à fournir un service d'investissement ou un conseil en investissement, et ne constitue, de la part de l'entité Société Générale Private Banking dont l'investisseur est client, ni une offre, ni une recommandation personnalisée, ni un conseil, ni la sollicitation en vue de l'achat ou de la souscription ou de la vente du produit financier ou du/des Sous-jacents cités, ou de l'investissement dans la catégorie d'actifs mentionnée. Les informations contenues dans ce document ne constituent pas un conseil juridique, fiscal ou comptable.

Documentation afférente au produit

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que ce produit est émis dans le cadre d'un programme de l'Émetteur tel qu'il est défini dans le prospectus de base.

Les investisseurs déclarent avoir pris connaissance, avant toute décision d'investissement, de l'information contenue dans la documentation détaillée (prospectus de base, Final Terms ou supplément d'information ou tout autre document juridique émis par l'Émetteur pour ce(s) produit(s)), disponible sans frais sur le site internet de l'Émetteur et sur demande auprès de l'entité Société Générale Private Banking dont l'investisseur est client, et comprenant notamment mais non exclusivement les risques liés au produit et les ajustements le cas échéant. Les modifications imprévues, non convenues contractuellement des conditions du produit, qui interviennent de manière imprévue pendant la durée du produit, sont également disponibles sur le site de l'Émetteur.

Risques liés au produit

Il est rappelé :

- Que ce produit est un produit de placement risqué alternatif à un investissement correspondant au Sous-jacent.
- Que ces Termes et Conditions n'identifient pas l'ensemble des risques directs ou indirects liés au produit ou toute autre considération potentiellement déterminante à la conclusion de la transaction. L'investisseur a été invité à lire attentivement, avant toute décision d'investissement, la rubrique « Facteurs de Risques » du prospectus de base,
- Qu'investir dans un seul type d'instrument financier peut conduire à une surexposition à certains risques financiers.

Dans le but d'attirer l'attention des investisseurs sur le risque lié à chaque solution d'investissement, le groupe Société Générale a classé chaque produit en fonction de son niveau de risque spécifique, sur une échelle de risque allant du niveau le moins risqué (niveau 0) au niveau le plus risqué (niveau 4). La classification de risques représente un indicateur de risque interne au groupe Société Générale. Ces indicateurs internes se fondent sur la Value at Risk 95% 1 an (VaR). La VaR correspond au montant maximal que le portefeuille considéré puisse perdre dans des conditions normales de marché sur une période donnée avec une probabilité donnée (les performances passées et les simulations de performance ne sont pas un indicateur fiable des performances futures). Si la VaR 95% 1 an s'élève à $\gamma\%$, cela signifie que la probabilité que le portefeuille ne perde pas plus de $\gamma\%$ de sa valeur en un an s'élève à 95%.

Restrictions territoriales de commercialisation

L'investissement dans ce produit peut ne pas être autorisé dans certains pays ou peut n'être réservé qu'à une certaine catégorie d'investisseurs. Ce document n'a pas vocation à être distribué à une personne pour laquelle l'investissement dans le produit fait l'objet de restrictions ou dans un territoire où une telle distribution serait restreinte ou illégale. Il est de la responsabilité de toute personne en possession de ce document de s'informer et de respecter les dispositions légales et réglementaires du territoire concerné. Ce document n'est en aucune manière destiné à être diffusé aux Etats-Unis et/ou à des US Persons. Les produits susceptibles d'être présentés ne peuvent pas être distribués ou vendus, directement ou indirectement sur le marché des Etats-Unis ou à un résident américain.

Compétence des investisseurs et adéquation du produit

Ce produit financier est réservé uniquement à des investisseurs avertis et compétents pour ces types de produits répondant à leurs objectifs en matière d'investissement et à leur profil d'investisseur, et suffisamment expérimentés et ayant la capacité de pouvoir évaluer et parfaitement comprendre les avantages et les risques du produit. L'investisseur reconnaît être un investisseur averti sur ce type de produit financier.

L'investisseur reconnaît avoir été interrogé par son conseiller au sein de l'entité Société Générale Private Banking dont il est client afin de déterminer s'il est compétent pour procéder à l'investissement envisagé, et si cet investissement est compatible avec son profil et ses objectifs d'investissement, et reconnaît avoir pris connaissance, avant toute décision d'investissement, de la documentation contractuelle et informative y

afférente, notamment des risques associés. Aucune entité du Groupe Société Générale ne pourra être tenue responsable de toutes les conséquences, notamment financières, résultant d'opérations sur instruments financiers conclues et/ou d'instructions reçues sur la base de ce seul document.

L'investisseur déclare, préalablement à sa décision d'investir dans le produit financier concerné, s'être adressé à ses conseils juridiques, fiscaux et financiers indépendants afin d'obtenir toutes les informations financières, juridiques et fiscales qui lui ont permis d'évaluer les caractéristiques et les risques du produit envisagé, ainsi que son traitement fiscal, au regard de sa situation personnelle.

Toute souscription de produits peut avoir des conséquences fiscales et aucune entité de la ligne métier Société Générale Private Banking ne fournit de conseil fiscal. Le niveau de taxation peut varier dans le temps et dépend de la situation personnelle du souscripteur. Il appartient à tout investisseur de s'assurer auprès de son conseil fiscal local, préalablement à la souscription du produit, du traitement fiscal applicable à ce produit.

Avertissement d'ordre général

Les informations sur les performances passées figurant dans ce document ne garantissent en aucun cas les performances futures et ne sauraient constituer un indicateur fiable quant aux performances futures réelles. Les éventuelles simulations et exemples contenus dans ce document sont fournis à titre indicatif et à des fins d'illustration uniquement.

Les données historiques utilisées et les informations et avis cités, proviennent ou sont basés sur, notamment, des sources externes que Société Générale considère fiables mais qu'elle n'a pas elle-même vérifiée.

Société Générale et ses entités n'assumeront aucune responsabilité quant à l'exactitude, la pertinence et l'exhaustivité de ces données.

Société Générale et ses entités n'ont pas l'obligation de se référer à ce document dans le cadre de leurs relations avec leurs clients. Société Générale et ses entités ne seront responsables d'aucune perte ou préjudice direct ou indirect en lien avec l'utilisation d'informations contenues dans ce document.

Le prix et la valeur des produits financiers ainsi que les revenus qui en dérivent peuvent fluctuer, à la hausse comme à la baisse. Les variations de l'inflation, de taux d'intérêts et de taux de change peuvent avoir des effets négatifs sur la valeur, le prix et le revenu des produits financiers libellés dans une devise différente de la vôtre.

La présente information peut être modifiée en fonction des fluctuations des marchés.

Conflit d'intérêts

Société Générale S.A. et ses entités peuvent le cas échéant :

- (i) opérer sur des valeurs mobilières émises par des structures des groupes ou sociétés cités dans ce document (les "Entités") ou sur tout produit dérivé ou contrat dont leurs titres sont les Sous-jacents ;
- (ii) détenir une position ou être teneur de marché sur ces titres, produits dérivés ou contrats ;
- (iii) intervenir en tant que conseil, courtier ou banquier auprès de ces Entités ;
- (iv) être représentés aux conseils de surveillance ou d'administration de ces Entités.

Des collaborateurs de Société Générale ou de ces Entités, ou des personnes qui leur sont liées, peuvent le cas échéant occuper des fonctions au sein des directions des Entités, intervenir dans le cadre d'une prestation en leurs faveurs, ou être exposés à tout produit d'investissement dont il est question dans ce document.

MENTIONS LEGALES ET AVERTISSEMENTS SPECIFIQUES

Bahamas :

Le présent document a été distribué aux Bahamas par Société Générale Private Banking (Bahamas) Ltd, dûment autorisée et régie par la Securities Commission of the Bahamas, à ses clients privés, et n'a pas vocation à être distribué à des personnes désignées comme des citoyens bahamiens ou des résidents des Bahamas en vertu de la réglementation des changes en vigueur aux Bahamas.

Belgique :

Le présent document a été distribué en Belgique par Société Générale Private Banking NV, établissement de crédit belge de droit belge, contrôlé et supervisé par la Banque nationale de Belgique (NBB) et l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA), et sous la supervision prudentielle de la Banque Centrale Européenne (BCE). Société Générale Private Banking NV est enregistrée auprès de la FSMA en tant que courtier d'assurances sous le numéro 61033A. Société Générale Private Banking NV a son siège social situé Kortrijksesteenweg 302, 9000 Gand, et est enregistrée au RPM de Gand sous le numéro TVA BE 0415.835.337. De plus amples détails sont disponibles sur demande ou sur www.privatebanking.societegenerale.be.

Informations complémentaires relatives au traitement fiscal du produit :

Pour les épargnants personnes physique fiscalement résidentes en Belgique

Sur base de la législation fiscale en vigueur à la date d'établissement du présent document, les revenus des notes encaissés via un intermédiaire financière belge sont soumis au précompte mobilier de 25%. La retenue du précompte mobilier est libératoire dans le chef des investisseurs personnes physiques.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. La partie « Taxation » du Prospectus de Base décrit plus amplement le régime fiscal.

Taxe de bourse :

En cas de souscription sur le marché primaire, il n'y a pas de taxe de bourse due. En cas de vente en cours de vie du produit, une taxe de bourse sera due, qui s'élève à 0,09% (avec un plafond maximal de 650 EUR par transaction). En cas de remboursement en date d'échéance, il n'y a pas de taxe de bourse due.

Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Explications relatives à l'échelle de risque du Financial Risk Label :

- ⇒ classe de risque A = catégorie 1 : les produits financiers en euros qui bénéficient de la protection des dépôts organisée par un Etat membre très solvable de l'Espace économique européen (EEE), ainsi que les titres de créance en euros émis directement par un Etat membre de ce type (par exemple, un compte d'épargne, un compte à terme ou un contrat d'assurance de la branche 21 proposé par un établissement de crédit ou une entreprise d'assurances belge) ;
- ⇒ classe de risque B = catégorie 2: les produits financiers en euros qui prévoient le remboursement de l'investissement initial après maximum 10 ans et qui sont émis par un débiteur solvable (par exemple, une obligation à 8 ans émise par une société disposant d'une notation investment grade) ;
- ⇒ classe de risque C = catégorie 3: les produits financiers en euros non assortis d'une protection du capital mais présentant une répartition des risques et une volatilité limitée, ainsi que les produits de la classe 2 d'une durée supérieure à 10 ans ou prévoyant le remboursement d'au moins 90 % de l'investissement initial (par exemple, une part d'un fonds d'investissement harmonisé doté de l'indicateur de volatilité SRR1 3) ;
- ⇒ classe de risque D = catégorie 4: les produits financiers qui ne sont pas spécifiquement affectés à la classe 1, 2, 3 ou 5 (par exemple, une action, une obligation subordonnée ou une obligation libellée dans une monnaie étrangère) ;
- ⇒ classe de risque E = catégorie 5: les produits dérivés et assimilés (par exemple, un CFD ou une option).

Dubaï :

Le présent document a été distribué par Société Générale Bank and Trust, DIFC Branch. Ses produits ou services financiers ne sont disponibles que pour des clients professionnels, avec des actifs liquides de plus d'un million de dollars, et qui ont une expérience et une compréhension suffisantes pour agir sur les marchés financiers concernés, conformément aux règles de la Dubai Financial Services Authority (DFSA). Société Générale Bank and Trust est dûment autorisée et régie par la DFSA. De plus amples détails sont disponibles sur demande ou sur www.privatebanking.societegenerale.ae.

France :

Sauf indication contraire expresse, le présent document est publié et distribué par Société Générale, banque française autorisée et supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sise 61, rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09, sous la supervision prudentielle de la Banque Centrale Européenne (BCE), et enregistrée auprès de l'ORIAS en qualité d'intermédiaire en assurance sous le numéro 02 022 493. Société Générale est une société anonyme française au capital de 1.006.509.557,50 EUR au 8 janvier 2015, dont le siège social est situé 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris, et dont le numéro d'identification unique est 552 120 222 R.C.S. Paris. De plus amples détails sont disponibles sur demande ou sur www.privatebanking.societegenerale.com.

Luxembourg :

Le présent document a été distribué au Luxembourg par Société Générale Bank and Trust (« SGBT »), établissement de crédit immatriculé au registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 6061, autorisé et régi par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, sous la supervision prudentielle de la Banque Centrale Européenne (BCE), et dont le siège social est sis 11 avenue Emile Reuter – L 2420 Luxembourg. De plus amples détails sont disponibles sur demande ou sur www.sgbt.lu.

SGBT n'a pas vérifié ni analysé les informations contenues dans le présent document et n'accepte aucune responsabilité quant à l'exactitude ou autre caractéristique de ces informations. SGBT n'accepte aucune responsabilité quant aux actions menées par le destinataire de ce document sur la seule base de ce dernier.

La Commission de Surveillance du Secteur Financier n'a pas vérifié ni analysé les informations contenues dans le présent document.

Monaco :

Le présent document a été distribué à Monaco par Société Générale Private Banking (Monaco) S.A.M., sise 13, 15 Bd des Moulins, 98000 Monaco, Principauté de Monaco, régie par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et la Commission de Contrôle des Activités Financières. De plus amples détails sont disponibles sur demande ou sur www.privatebanking.societegenerale.mc.

Suisse :

Le présent document a été distribué en Suisse par Société Générale Private Banking (Suisse) SA, dont le siège se trouve à la rue de la Corraterie, 6, 1211 Genève, ainsi que par Société Générale Private Banking (Lugano-Svizzera) SA, dont le siège se trouve à Viale Stefano Franscini 22, 6900 Lugano. Les deux établissements sont des banques autorisées par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). De plus amples détails sont disponibles sur demande ou sur www.privatebanking.societegenerale.ch.

Le présent document peut être obtenu gratuitement sous forme imprimée auprès des établissements suisses indiqués ci-dessus.

<http://www.privatebanking.societegenerale.com>.

© Copyright Groupe Société Générale 2015. *Tous droits réservés. L'utilisation, la reproduction, la redistribution et la divulgation non autorisées de tout ou partie du présent document sont interdites sans le consentement préalable de Société Générale.*

Les symboles clés, Société Générale, Société Générale Private Banking sont des marques déposées de Société Générale. Tous droits réservés.